

# La Liberté

## Quelles sont les libertés individuelles et collectives? Quelles sont leurs limites?

### I. Qu'est ce que la liberté?

#### 1) La liberté individuelle

La liberté, c'est pouvoir faire ce que l'on veut, quand on veut, où l'on veut, mais en respectant autrui (l'autre) et la loi. C'est aussi ne pas se voir arrêté de façon arbitraire, notamment depuis la fin des **lettres de cachet** en 1789.

#### 2) La liberté dans les texte officiels

La **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789** rappelle que la liberté c'est pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

La **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948** reconnaît à toute personne le respect de sa vie privée : protection de son domicile, libre choix de sa vie personnelle et familiale.

#### 3) La liberté est un privilège

Beaucoup d'hommes et de femmes ne bénéficient pas de cette liberté dans le monde : ils n'ont pas le droit de circuler, de penser. Certaines personnes peuvent être emprisonnées voire mourir pour leurs opinions, ou pour avoir osé exprimer une opposition contre le régime qui les gouverne (ce sont alors des **prisonniers politiques**).

### II. Les libertés individuelles

#### 1) Le respect de la vie privée

Chacun a droit à ce respect et a un droit sur son image. Seule la police a le droit de pénétrer dans le domicile d'un citoyen sans son autorisation lors de **perquisition** (*acte d'effectuer des recherches au domicile d'un inculpé*)

#### 2) La liberté d'expression

La liberté de pensée permet à chacun d'avoir ses opinions, sa croyance. Elle demande la liberté de **culte** (*ensemble de cérémonies d'une religion*), mais aussi la **laïcité** (*qui sépare l'État et la religion, ex: dans les écoles publiques*) qui respecte toute les croyances.

La liberté d'expression demande le respect d'autrui : les propos qui incitent à la haine, à la violence (racisme...), et la **diffamation** (*porter atteinte par des discours ou des publications à quelqu'un*) sont interdits.

### *3) La liberté de circulation*

Chacun peut aller et venir librement à l'intérieur du territoire, sans demander d'autorisation, dans le respect des règles (code de la route...). Toutefois, les migrations sont contrôlées par les États, qui n'autorisent des migrants à franchir leurs frontières que grâce à des **visa** (*document autorisant un séjour dans un pays donné*).

## **III. Les libertés collectives**

### *1) La liberté de réunion et d'association*

Cette liberté permet à chacun de se regrouper, lors de manifestations sportives, musicales...

La liberté d'association est règlementée par la loi du 1er Juillet 1901 : toute personne peut créer une association à sa majorité.

### *2) La liberté syndicale*

Chacun a le droit d'adhérer à un syndicat depuis 1884. Un syndicat est un regroupement de personnes qui souhaite défendre ses intérêts et ses droits communs au sein d'une activité professionnelle (syndicat des enseignants, des pêcheurs, de la police...)

Cette liberté suppose la liberté de manifestation et le droit de grève. Pour manifester, il faut cependant faire une déclaration préalable en mairie.